

POLITIQUE RELATIVE AU RÈGLEMENT DES EXAMENS - EXAMEN D'ADMISSION DES MEMBRES

L'examen d'admission des membres (EAM) est l'examen qui couronne le programme d'études de l'Institut des CBV. À cet égard, tenant compte de l'importance de l'équité et du maintien de normes scolaires élevées ainsi que la responsabilité de tous les candidats à l'EAM (ci-après appelés collectivement « candidats ») de respecter le code de déontologie de l'Institut des CBV, ce dernier a établi les règles et politiques suivantes relatives à la présentation à l'EAM :

1. L'Institut des CVB a adopté un code de déontologie qui stipule les principes essentiels et les normes de déontologie permanents selon lesquels les candidats sont censés s'acquitter de leurs responsabilités professionnelles et entretenir leurs relations avec les autres candidats et membres, les autres professionnels, l'Institut des CVB et le public. Les candidats doivent se conduire en tout temps d'une manière qui maintient la bonne réputation et l'intégrité de la profession et de l'Institut des CVB ainsi que leur capacité à servir l'intérêt public. Les candidats doivent se conformer au code de déontologie en tout temps.
2. Lors de la présentation à l'EAM, les candidats se comporteront d'une manière qui témoigne de leur professionnalisme et qui est légale, conforme au code de déontologie, civile, honnête et respectueuse.
3. Les candidats passeront l'EAM en ligne et seront surveillés par un surveillant en ligne à distance et en direct. Le surveillant en ligne surveillera le candidat et son écran au moyen de la caméra Web et du microphone de l'ordinateur du candidat. Le passage du candidat à l'EAM sera enregistré (vidéo et audio) par Examity. L'enregistrement pourra être récupéré et analysé par l'Institut des CVB aux seules fins d'assurer l'intégrité de l'EAM. Les détails concernant les processus d'inscription, de passage à l'examen et de soumission en ligne sont disponibles sur la page de l'EAM.
4. Le coût de l'examen en ligne est inclus dans les frais de l'EAM du candidat.
5. Les candidats passeront l'EAM dans une salle d'examen (c'est-à-dire un lieu) de leur choix. Il incombe au candidat de s'assurer que son emplacement répond aux exigences suivantes :

- a. Être dans le fuseau horaire qu'ils ont choisi lors de leur inscription à Examity (consultez le Guide de l'étudiant d'Examity pour en savoir plus), et
 - b. Le lieu doit être privé (dans une salle dont la porte est fermée), exempt de distractions et exempt de tout ce qui pourrait être considéré comme une aide pour le candidat (p. ex., livres, documents, etc.). Si le candidat n'est pas en mesure d'obtenir une salle dont la porte est fermée, il doit s'asseoir en tournant le dos à l'entrée de la salle, de sorte que sa caméra Web soit dirigée vers le candidat et vers l'entrée de la salle.
6. Les candidats passeront l'EAM au moyen d'un ordinateur de bureau ou d'un ordinateur portable (qui a accès à Internet), obtenu par le candidat. Les candidats sont tenus de s'assurer que leur ordinateur fonctionne correctement avant de passer l'EAM. En cas de problèmes techniques, l'Institut des CBV ne prendra pas de dispositions spéciales pour que le candidat puisse passer l'examen. Il incombe au candidat de s'assurer qu'il peut obtenir un ordinateur qui satisfait aux exigences suivantes :¹
- a. Les tablettes, les Chromebooks et les téléphones portables ne répondent pas aux exigences d'Examity ou de l'Institut des CBV en matière de matériel et de vérification. Si un candidat qui utilise un ordinateur portable souhaite utiliser également un moniteur externe, l'ordinateur du candidat doit être fermé en tout temps, et le candidat doit également avoir une caméra Web externe;
 - b. Une caméra Web, des haut-parleurs et un microphone (intégrés ou externes);
 - c. Une connexion à un réseau dont le débit Internet est suffisant : vitesse de téléchargement *d'au moins* 2 Mb/s et vitesse de téléversement d'au moins 2 Mb/s (les connexions aux points d'accès ne sont pas recommandées). Les candidats peuvent tester leur vitesse de connexion sur www.speedtest.net,
 - d. Système d'exploitation - Utilisateurs de PC : Windows 10 (les machines Windows en mode 10 S ne sont pas prises en charge); Utilisateurs de Mac : OS X El Capitan 10.11 ou version ultérieure. Navigateur Internet -**Google Chrome** (version actuelle stable et première version précédente) avec le bloqueur de fenêtres contextuelles ou publicités désactivé pour la durée de l'EAM,

¹ Si les candidats ont des questions ou des préoccupations concernant la configuration requise, ils peuvent envoyer un courriel à support@examity.com et prendre des dispositions pour effectuer une vérification du système avec un membre de l'équipe de soutien d'Examity.

- e. Les candidats devront faire fonctionner l'application Zoom ou GoToMeeting en arrière-plan pendant qu'ils passent l'EAM, car cela permet l'interaction avec le surveillant;
 - f. Microsoft Excel (ou un programme qui peut ouvrir et exporter des fichiers en format .xlsx);
 - g. Microsoft Word (ou un programme qui peut ouvrir et exporter des fichiers en format .docx).
7. Les candidats peuvent avoir les objets suivants dans la salle d'examen pendant qu'ils passent l'EAM :
- a. Un ordinateur de bureau ou un ordinateur portable,
 - b. Un moniteur au total. Si un candidat qui utilise un ordinateur portable souhaite utiliser également un moniteur externe, l'ordinateur du candidat doit être fermé en tout temps, et le candidat doit également avoir une caméra Web externe;
 - c. Clavier externe (un candidat qui écrit à l'aide d'un ordinateur portable peut utiliser un clavier externe);
 - d. Souris externe (un candidat qui écrit à l'aide d'un ordinateur portable peut utiliser une souris externe);
 - e. Stylos, crayons et surligneurs,
 - f. Trois feuilles volantes de papier vierge pour prendre des notes, à condition qu'il s'agisse de papier blanc de format 8 ½ sur 11 (c.-à-d. papier pour imprimante). Le surveillant en ligne demandera à examiner le papier pour s'assurer qu'il est vierge;
 - g. Des boissons non alcoolisées et de la nourriture;
 - h. Bouchons d'oreille en mousse ou en silicone (les oreillettes avec fonction audio ne sont pas autorisées);
 - i. Des calculatrices, à condition qu'elles ne fassent pas de bruit, que leur écran affiche une ou deux lignes de données et qu'elles n'aient pas de mémorisation alpha. (Remarque : Cela signifie que toutes les calculatrices qui comportent un bouton alpha ne seront pas autorisées.) Une calculatrice qui ne répond pas aux normes ci-dessus ne pourra pas être utilisée. Le surveillant en ligne demandera à examiner la calculatrice pour s'assurer qu'elle est acceptable;

- j. Un téléphone mobile – posé à l’envers, réglé sur vibrations pour les appels téléphoniques seulement; Les candidats doivent pouvoir être joignables par leur surveillant en cas de déconnexion (voir point 17), et
 - k. UN exemplaire du support relatif aux questions de l’EAM, imprimé à partir de Moodle (consultez le Guide de l’étudiant d’Examity pour en savoir plus).
8. Le candidat peut imprimer UNE copie du support relatif aux questions de l’EAM à partir de son compte CBV *uniquement* si le surveillant en ligne peut surveiller le candidat qui imprime le document et récupère les questions de l’EAM sur l’imprimante. Par exemple :
- a. La salle dans laquelle le candidat passe l’EAM contient une imprimante; ou
 - b. L’imprimante se trouve en dehors de la salle dans laquelle le candidat passe l’EAM, mais le surveillant en ligne peut clairement la voir au moyen de la caméra Web du candidat (p. ex., dans un corridor à l’extérieur de la salle d’examen); ou
 - c. Le candidat amène l’ordinateur portable (la caméra Web y étant fixée) jusqu’à l’ordinateur pour aller ramasser le document contenant les questions de l’examen.

Le temps passé par le candidat à imprimer et à récupérer le support relatif aux questions de l’EAM n’est pas inclus dans le temps dont dispose le candidat pour passer l’examen. Le surveillant en ligne demandera à examiner le document imprimé.

9. Les candidats ne sont pas autorisés à avoir les objets suivants sur la surface à écrire ou sur leur personne pendant qu’ils passent l’examen :
- a. Des accessoires informatiques sans fil (c.-à-d. Bluetooth) autres que ceux qui sont indiqués ci-dessus, ou
 - b. Des supports électroniques, comme des clés USB;
10. Tous les sacs, papiers, livres et effets personnels doivent être conservés en tout temps hors de la vue du candidat, comme le surveillant en ligne le jugera approprié.
11. Tous les téléphones mobiles, les appareils de communication et autres appareils de médias doivent être posés à l’envers et doivent être réglés sur vibration pour les appels téléphoniques seulement.
12. L’identité d’un candidat qui continue à saisir après que le temps imparti pour passer l’EAM s’est écoulé sera notée et signalée par le surveillant en ligne à l’Institut des CVB. Dans de telles circonstances, l’EAM du candidat peut être disqualifié.

13. Il est interdit aux candidats de poser des questions au surveillant en ligne concernant une question de l'EAM.
14. L'EAM est un examen à livre fermé et les candidats ne sont pas autorisés à utiliser des documents de référence autres que ceux fournis dans les supports relatifs aux questions de l'EAM.
15. Les candidats peuvent obtenir la permission du surveillant en ligne de quitter la salle d'examen de l'EAM pour deux pauses toilettes, dont chacune ne doit pas dépasser 5 minutes. Le candidat doit laisser tous ses effets personnels dans la salle d'examen pendant qu'il va aux toilettes. Toutes les absences de la salle d'examen seront consignées.
16. Dans le cas où la salle d'examen de l'EAM d'un candidat n'est pas appropriée (selon l'évaluation du surveillant en ligne), ou dans le cas où des problèmes techniques empêchent un candidat de commencer son EAM, le surveillant en ligne peut retarder l'examen et permettre au candidat de rectifier ces problèmes. La correction de ces problèmes ne sera pas incluse dans le temps alloué au candidat pour passer l'examen (normalement 4 heures pour l'EAM), mais si ces problèmes ne peuvent être corrigés dans les 30 minutes suivant le début prévu de l'examen, le surveillant en ligne peut (à sa discrétion) annuler l'EAM du candidat, et celui-ci ne pourra pas reprogrammer son examen.
17. Si un candidat perd sa connexion à Internet pendant qu'il passe l'EAM, le surveillant en ligne prendra contact avec le candidat en se référant aux coordonnées figurant sur le tableau de bord du candidat dans Examity. Une fois que le candidat se rend compte qu'il a perdu sa connexion à Internet, il doit cesser l'examen. Une fois que le candidat est reconnecté à Internet et rétablit la connexion de sa caméra Web et de son microphone avec Examity, il peut reprendre l'examen. Le candidat disposera d'un délai supplémentaire égal au temps perdu pendant la déconnexion, jusqu'à concurrence de trente minutes. La durée de la déconnexion du candidat et le travail effectué par celui-ci jusqu'au moment de la déconnexion seront enregistrés par Examity. Si le candidat ne peut pas rétablir sa connexion à Internet et la connexion de sa caméra Web et de son microphone avec Examity dans un délai de 30 minutes après la perte de sa connexion à Internet, le surveillant en ligne (à sa discrétion) peut annuler l'examen de l'étudiant, et celui-ci ne pourra pas reprogrammer son examen.
18. En cas de violation potentielle à l'une ou à l'autre des règles ci-dessus (ou à toute autre règle communiquée par l'Institut des CVB ou par Examity) au cours du passage de l'examen, Examity signalera l'incident pour vérification par l'Institut des CBV, et le candidat sera autorisé à poursuivre le passage à l'EAM.
19. Examity fournira à l'Institut des CVB un résumé des violations potentielles, qui comprendra un enregistrement vidéo et audio horodaté du candidat en train de passer son EAM, dans le seul

but que l'Institut des CVB examine ces enregistrements pour déterminer si le candidat a enfreint ces règles ou a triché d'une autre manière.

20. Tout candidat qui, à la seule discrétion du président-directeur général de l'Institut des CBV, est considéré comme ayant enfreint le code de déontologie de l'Institut des CBV ou comme ayant enfreint ces règles :
 - a. Peut voir son EAM disqualifié par le président-directeur général, ou
 - b. Le président-directeur général peut déposer une plainte contre lui auprès du comité de déontologie et de discipline de l'Institut.

Une telle violation ou un tel acte est pris en compte dans l'examen d'une demande d'adhésion à l'Institut des CVB du candidat en question.

Conseil d'administration

Le 25 juillet 2022